

TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES VETETISTES

(Etablis en fonction des critères de la réglementation T.F.J.V. en vigueur)

LA SELECTION

La sélection des coureurs retenus sera composée de 12 coureurs au minimum et de 18 coureurs au maximum, soit de 4 à 6 coureurs par catégorie. Chaque catégorie sera composée de 4 garçons au maximum et de 2 filles. Les catégories concernées sont : Benjamins G&F – Minimes G&F – Cadets G&F. (Articles 3.1/3.2/4.1 règlement TFJV 2010).

CRITERES DE SELECTION

Seul les concurrents ayant participé à l'ensemble des combinés inscrits au calendrier établi annuellement par la C.R.V.T.T., moins 1 combiné, seront retenus dans le classement final en vue de la sélection.

Sont pris en compte les combinés courus avant la date de sélection. Le classement est établi suivant la grille de points (100 points).

TABLEAU D'ATTRIBUTION DES POINTS

Le classement régional se fait par addition des points obtenus sur l'ensemble des épreuves du combiné, minoré du plus mauvais résultat dans chaque discipline (DH, XC, Trial). Une absence compte comme un résultat à zéro point.

En cas d'ex aequo, il est tenu compte de l'intégralité des points de l'ensemble des disciplines de tous les combinés organisés.

La sélection définitive tient compte également des observations de la "**Cellule Jeunes**".

Toute équipe ou coureur sélectionné est directement et exclusivement soumis à l'autorité du responsable désigné par le Comité Régional Côte d'Azur ou la Commission Régionale par délégation. (Annexe J)

Les droits et devoirs de chacun sont déterminés par les règlements fédéraux et par le règlement interne dans le but d'obtenir une parfaite cohésion nécessaire au bon rendement de l'équipe.